Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 18 novembre 2026, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 270, rue Principale - Daniel Fillion Excavation

L'objet vise à :

- Régulariser six bâtiments accessoires réalisés avec des conteneurs pour un usage de la catégorie c8b dans une zone CVG, alors que le *Règlement de zonage* indique qu'un conteneur maritime est autorisé comme un bâtiment accessoire pour un usage de commerce extensif c8 lorsqu'il est situé en zone IC.
- Autoriser l'ajout d'un bâtiment accessoire supplémentaire réalisé avec un conteneur pour un usage c8b dans une zone CVG, alors que le *Règlement* indique qu'un conteneur maritime est autorisé comme un bâtiment accessoire pour un usage de commerce extensif c8 lorsqu'il est situé en zone IC;
- Autoriser sept bâtiments accessoires réalisés avec des conteneurs sur un terrain d'une superficie de moins de 10 000 m², alors que le *Règlement* indique qu'un terrain doit avoir une superficie minimale de 10 000 m² pour avoir plus de deux conteneurs, pour un maximum de huit conteneurs

.



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 octobre 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA